EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 5

AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION

Rapporteur : Monsieur Olivier BIANCHI

En conformité avec la nouvelle orientation de gestion des dossiers « aide à la création », ceux-ci seront soumis en principe à une seule séance du Conseil Municipal.

Le crédit disponible s'élève à 100.000 €.

Votre commission vous propose de soutenir les dossiers suivants :

A) THEATRE :

☞ Catégorie B : Professionnels reconnus

LECTURES A LA CARTE : **6 000 €**

La collecte de témoignages pour « Mémoires du Quinquina » a été réalisée auprès de personnes âgées des maisons de retraite, soutenue à hauteur de 4.000 € en 2008. La réalisation de la seconde phase de ce projet a débuté avec les comédiens début 2009, selon le calendrier prévu. Le spectacle sera joué sur la commune en priorité.

COMPAGNIE LES GUEPES ROUGES : **15 000 €**

Le projet de cette compagnie est retenu pour les Contre-plongées de l'été 2009, et une première partie du travail a été soutenue à hauteur de 20.000 € et réalisée en 2008 comme prévu :

- actions avec des lycéens, collecte de témoignages, travail vidéo.

Ce spectacle construit autour du mythe de Phèdre est revisité à travers plusieurs textes (Sénèque, Racine, Enquist…) pour explorer la thématique de la transgression amoureuse, du désir comme contrepoids de l'ordre social.

Ce sera l'occasion de confronter des esthétiques contemporaines et des témoignages au travers du mythe.

Je vous propose d'accorder le complément du financement de la création de « Amoureuse – une Phèdre », qui sera présenté dans la Cour du Centre Blaise Pascal (4 dates) lors de la saison estivale.

COMPAGNIE THEATRALADOR : **4 000 €**

Les projets de la compagnie ont évolué pour s'adapter à des perspectives de diffusion avec le spectacle théâtre danse « Faces ». L'aide initialement attribuée en 2008 pour la création de « Dramuscules 2 » a ainsi évolué, permettant la création de « Faces », de Jan Laurens Siesling, qui est prévu pour être jouée à Clermont-Ferrand et aux U.S.A. (Théâtre de Hatisburg) ; ce spectacle fait actuellement l'objet d'un travail avec 16 étudiants, en partenariat avec le Service Université Culture.

LA COMPAGNIE ACTUEL THEATRE : **10 000 €**

La Compagnie envisage la création de « Le Prophète » de Khalil Gibran, pour une première diffusion Cour des Trois Coquins en 2009/2010.

Ce projet s'accompagnerait d'un travail auprès de non voyants, et se veut un moment d'humanisme par un texte de portée universelle qui est paru en 1923, avec une approche esthétique.

La mise en scène est conçue avec un minimum d'interactivité : le spectateur pose une question au prophète et la réponse sera reprise également en langage des signes.

THEATRE DES GUETTEURS D'OMBRE : **4 100 €**

La nouvelle création envisagée, « J'ai envie de dire », se veut un miroir humoristique sur nos façons quotidiennes de « communiquer ». Mariecke de Bussac souhaite développer autour de ce spectacle des ateliers avec des élèves et en milieu hospitalier, et la diffusion est prévue sur l'agglomération mais aussi avec la région centre (réseau des établissements publics d'enseignement agricole)

Le projet s'articule autour de 4 comédiennes qui formeront « le quatuor d'Ethik et Tok ! », qui travaille sur la musicalité des mots : Josépha Jeunet, Mariecke de Bussac, Virginie Basset, Frédérique Lanaure.

☞ Catégorie C : Secteur émergent ou amateur

LA COMPAGNIE COLONNE : **2 000 €**

Cette association culturelle clermontoise envisage la création de « La Maison du Thé ».

Un espace transportable serait destiné à se regrouper pour déguster et écouter des contes, avec un seul acteur.

Le spectacle de très petite forme peut être donné en intérieur comme en extérieur.

COMPAGNIE JOUR ET NUIT : **2 000 €**

Cette compagnie souhaite créer pour la Cour des Trois Coquins « La Tour de Pise » de Diastème.

La précédente création (3.000 € et 4.000 € sur 2 ans) a été présentée Cour des Trois Coquins où elle a rencontré un succès honorable avec « Les sept jours de Simon Labrosse si sa vie vous intéresse ».

L'œuvre envisagée est inédite, et c'est ainsi l'occasion de redécouvrir un auteur contemporain, celui de « La nuit du thermomètre » qui avait été proposé en 2002 au public clermontois. Parallèlement à cette diffusion est envisagée la projection de « Le Bruit des gens, autour », de Diastème, aux Ambiances.

C'est un univers entre blues et rock, qui met en avant l'instabilité et la fragilité tchékhovienne de l'héroïne.

COMPAGNIE JEANNE BOUILLOTTE : **2 000 €**

La précédente aide à la compagnie des marionnettistes en 2007 s'est élevée à 4.900 € pour la création de Boucle d'Or. Patrick Gay-Bellile envisage maintenant de présenter au public clermontois « La boîte à joujoux » d'après C. Debussy.

Il s'agit d'un ballet pour enfants en 3 tableaux, dont la mise en scène a été écrite par le compositeur sur ses partitions. L'adaptation est de Pierre Courthiade avec un quatuor piano-alto-violon-violoncelle.

☞ Catégorie D : Aide au projet

COMPAGNIE SHOW DEVANT : **4 000 €**

Pressentis par la Scène Nationale en 2008, Marielle COUBAYON et Jean Louis BETTAREL ont constitué leur compagnie et souhaitent créer « Noway Veronica + Bande annonce : 2 pièces piégées » d'après Armando LLAMAS, pour une présentation à la Cour des 3 Coquins en 2009/2010.

Cette adaptation libre du film « The Thing » de Carpenter est traitée sous forme de théâtre musical et jouée par 5 acteurs : chacun défendra une partition vocale.

Ce spectacle est préacheté par Pont-du-château, Volvic.

B) DANSE

☞ Catégorie B

WEJNA : **13 000 €**

Cette compagnie, dirigée par Sylvie Pabiot, envisage en 2009 de proposer une création intitulée « Rumeurs » spectacle chorégraphique qui impliquera également des musiciens (le texte à partir duquel sera construite cette création est en cours de réflexion).

Ce projet serait mis en œuvre à partir d'une résidence préalable à la Cour des Trois Coquins sachant que la diffusion sera proposée en mars 2010 à la Comédie de Clermont-Ferrand.

☞ Catégorie C

COLLECTIF DYNAMO : **2 000 €**

Cette compagnie dirigée par Mélissa Noël envisage une nouvelle création intitulée « Oulala, Opus 1 », triptyque dédié à la soul music proposant 3 hommages à des artistes femmes de ce courant musical. D'autres opus pourraient ultérieurement être consacrés à d'autres genres (rock, électronique...).

L'objectif est de proposer des formes chorégraphiques courtes (de 10 à 30 mn) nécessitant peu de technique et pouvant s'adapter à des espaces très différents.

POPLITE : **2 000 €**

Cette formation, dirigée par Sandrine Sauron, envisage en 2009 de proposer une nouvelle création intitulée « bla..bla...bla » pièce pour 3 danseurs et 1 musicien qui abordera le thème de l'anonymat et la dépersonnalisation.

Ce spectacle devrait être proposé en janvier 2010 à la Cour des Trois Coquins.

☞ Catégorie D

DARUMA : **5 000 €**

Cette compagnie, dirigée par Milène Duhameau, envisage en 2009 de proposer une nouvelle création intitulée « Souffre en silence », pièce pour 4 interprètes. Ce spectacle pourrait notamment être présenté en mai 2009 à la Cour des Trois Coquins ainsi que dans le cadre des Transurbaines. Il convient de rappeler que cette compagnie est née dans le cadre des ateliers chorégraphiques du forum hip hop.

C) AIDE A LA DIFFUSION

NADJA : **2 000 €**

La compagnie Nadja, dirigée par Lydia Boukhirane, sollicite le soutien financier de la Ville pour la diffusion du spectacle « Les éblouies ».

Ce spectacle a en effet bénéficié d'une aide à la création de la Ville en 2008. Il a été proposé le 28 mars prochain à Saint-Dier dans le cadre du festival « Itinérances », sachant qu'un pré-achat a été réalisé par le Centre culturel Léopold Sedar Senghor, May-sur-Eure (49).

Il convient de rappeler que le dispositif d'aide à la diffusion prévoit la possibilité d'accorder une aide de 2.000 € par représentation du spectacle hors région (limité à 3/an) sur présentation d'une lettre d'engagement d'un diffuseur.

D) AIDE A LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE

ASSOCIATION HISTOIRE DE DIRE : **1 500 €**

Cette association souhaite assurer la production du premier album du groupe « Xanthine », jeune formation de musique pop qui a notamment été repérée dans le cadre du Big Jama 2007. Elle a depuis assuré de nombreux concerts dans diverses salles de la région (notamment le Guingois à Montluçon, la Coopérative de Mai) ainsi que dans le cadre d'événements musicaux comme la Pamparina (Thiers). Cet album sera enregistré au studio Lézard Production de Beaumont.

PRIMA VISTA : **1 500 €**

Ce quatuor, dirigé par Beaudime Jam, vient d'assurer un enregistrement d'après 3 œuvres contemporaines (Gréco Casadesus, Pierre-André Athané et Beaudime Jam) à la Maison de l'Eléphant, qui permettra de réaliser un nouvel album dont la sortie est prévue à l'occasion de la tournée d'été de cet ensemble. Cet enregistrement a bénéficié de la participation exceptionnelle de 3 artistes invités (Hermine Hugenel-mezzo/soprano, Lys Nordet, soprano, Daniel Grimonprez, contrebasse)..La distribution serait assurée par Codaex.

MUSLAB CORP : **1 500 €**

Cette jeune formation souhaite assurer la production du premier album du groupe Babayaga (rock festif). Elle a initialement été repérée dans le cadre de l'opération « Festiv en Zic » en 2007. Elle a depuis assuré divers concerts dans des manifestations comme Hippocampus. Cet album serait réalisé d'après un concert enregistré en janvier dernier à la Baie des Singes. La sortie de l'album est prévue pour le mois de juin 2009.

E) AIDE A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE

JULIANTO FILMS : **5 000 €**

Cette société de production cinématographique, basée à Vichy, spécialisée dans la réalisation de films documentaires à vocation historique et sociologique souhaite initier un nouveau projet de film sur la firme Michelin. Ce film visera à montrer comment cette société a accompagné l'histoire du XXème siècle sur des angles à la fois historique, économique, scientifique et sociologique.

Le budget de cette production a été estimé à 215.600 €. Ce projet bénéficie d'ores et déjà de coproduction de la part des organismes professionnels suivants (FR3, CNC, INA). Il bénéficie également d'une aide de 50.000 € de la part du Conseil Régional d'Auvergne.

D E L I B E R A T I O N

Les propositions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 mai 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI